

TERRITOIRES



Bureau & Terrain

Diagnostic agricole en amont d'un document d'urbanisme

Comment intégrer l'agriculture dans la révision des documents d'urbanisme ?

QUI EST CONCERNÉ ?

Collectivités territoriales : les communes en amont de procédure d'élaboration ou de révision de carte communale, ou de PLU, ou bien sur un secteur confronté à un fort développement péri-urbain.

POUR QUELS OBJECTIFS ?

- Disposer d'un état des lieux cartographié
- Aider à la prise de décision stratégique en intégrant les caractéristiques agricoles d'un territoire.

AVEC QUELS RÉSULTATS ?

- Connaissance de l'activité agricole d'un territoire, de ses caractéristiques générales.
- Prise en compte du bâti agricole dans l'élaboration des documents d'urbanisme.
- Préconisations pour adapter les choix d'aménagement au maintien de l'activité agricole.

NOS ATOUTS

- Analyse à partir de données individuelles
- Analyse conduite par des experts ayant une connaissance approfondie du territoire
- Implication forte des agriculteurs



NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

La Chambre d'Agriculture réalise un état des lieux cartographié présentant les caractéristiques agricoles ainsi que les projets des agriculteurs du territoire. Cette analyse intègre le recensement des surfaces agricoles soumises à des engagements ou à des contraintes.

- **Lancement de l'étude** : formation d'un comité de pilotage, organisation d'une réunion d'information auprès des agriculteurs
- **Recherche de données statistiques** existantes
- **Collecte des données** : enquêtes individuelles en vis à vis (en mairie) pour le recueil des informations cartographiques et descriptives des exploitations
- **Analyse des données** dont analyse des risques pour la pérennité de l'activité agricole
- **Formalisation des résultats**, dont cartographie à l'aide d'un Système d'Information Géographique (SIG)

Notre méthodologie intègre une validation intermédiaire par une instance technique (organisations professionnelles agricoles) et par le comité de pilotage, ainsi qu'une réunion de restitution aux agriculteurs.

LIVRABLES

Rapport papier et CD-Rom comprenant des cartes thématiques en couleur sur fond IGN et/ou orthophotographique (photographies aériennes) notamment :

- **Dynamique d'occupation de l'espace** sur les trente dernières années
- **Carte des exploitations agricoles** : bâtiments agricoles, parcelles exploitées
- **Carte des Projets des agriculteurs à 5 ans** (installation, succession, développement, investissement bâtiment, reconversion...)
- **Carte des Surfaces soumises à des engagements et à des contraintes**

NOS RÉFÉRENCES

Communes de St-Joseph, Fontanès, Saint Christo en Jarez, Marcenod, Boisset St Priest, St Cyprien, Sorbiers, St Jean Bonfondons, St Appolinard, St Genest Malifaux, Aveizieux, Luriecq, Chenereilles

CONTACT

SERVICE TERRITOIRES : 04 77 91 43 32 / 04 77 91 43 30

LES INTERVENANTS :

Un chef de projet :

interlocuteur unique de la collectivité.

Une équipe pluridisciplinaire: en appui au chef de projet, composée : d'ingénieurs experts en systèmes de production, d'un technicien SIG, d'un agriculteur référent

DUREE :

De **4 à 6 mois**, selon les attentes du client et l'étendue géographique du territoire

TARIFS :

Tarif et conditions de vente **sur demande**.
Prestation largement subventionnée par les structures publiques

Les + de la Chambre d'Agriculture de la Loire

- La Chambre d'Agriculture n'est **pas une structure privée** dont la vocation est de faire des bénéfices
- **Nos valeurs** : le sens du long terme, la compétence, la proximité, l'indépendance et la qualité
- **Certifiée depuis 2012** pour ses activités de conseil et de formation



3 Implantations proches de vous :

Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12

E-mail : cda42@loire.chambagri.fr www.terresdeloire.fr

La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

